



Beau Soleil
Collège Alpin International

Conditions générales



2022-2023

A. Frais uniques

A.1. Frais d'admission

Les frais d'admission sont facturés à tous les élèves à réception du formulaire d'inscription à l'école.

A.2. Pack uniformes initial

L'uniforme est requis pour les événements formels, la journée scolaire, les sports en général, le ski et les excursions. Des frais sont facturés au moment de la fourniture des uniformes initiaux lorsque l'élève intègre l'école. Des uniformes et d'autres articles sont ensuite disponibles au magasin de l'école et sont facturés séparément en tant que dépenses personnelles. De plus amples informations peuvent être fournis sur demande à l'adresse info@beausoleil.ch.

A.3. Dépôt

Un dépôt est demandé pour chaque élève. Le paiement de cette somme sert dans un premier temps à réserver une place au collège Beau Soleil et fait office de garantie pour toute éventuelle dépense supplémentaire à régler. Aucun crédit de frais ne sera effectuée tant que ce montant n'aura pas été versé.

Ce montant sera entièrement remboursé après bouclage des comptes finaux, à la fin du cursus scolaire de l'élève.

A.4. Frais supplémentaires

Les dépenses non couvertes par les frais d'internat et d'écologie et les frais annexes, sont considérées comme des frais supplémentaires. Cela peut comprendre, sans toutefois s'y limiter :

- cours privés supplémentaires, dont les sessions d'entraînement privées personnelles supplémentaires de fitness, golf, tennis, équitation, etc.*
- dépenses médicales non couvertes par l'assurance, telles que les soins dentaires
- achats supplémentaires effectués au magasin de l'école Beau Soleil ou dans les commerces des environs
- frais de transport, d'accompagnement et de voyage, tels que pour les taxis et les billets d'avion, de train ou de bus
- frais supplémentaires de nettoyage (p. ex. pour un nettoyage à sec)
- uniformes supplémentaires
- argent de poche supplémentaire
- location d'équipement de sport d'hiver
- livres scolaires supplémentaires
- frais d'envoi et douane

Une facture détaillée est envoyée à la fin de chaque trimestre.

*Cette liste n'est pas exhaustive et varie en fonction de la demande.

B. Frais annuels

B.1. Frais d'internat et écologie

Ces frais comprennent tous les frais d'internat, la nourriture, le chauffage, le service de buanderie (le nettoyage à sec entre dans les frais supplémentaires), les cours figurant dans l'horaire de classe, les études surveillées, l'utilisation des installations sportives du collège, l'assurance responsabilité civile personnelle, diverses taxes et le permis de séjour.

B.2. Frais annexes

B.2.1. Dépenses relatives au sport, aux excursions et aux activités culturelles et scolaires

Ces frais couvrent entre autres les activités co-curriculaires régulières, les challenges scolaires, les activités de plein air, les expéditions, l'abonnement de ski, l'utilisation des installations sportives à Villars, les excursions et les sorties spéciales en Suisse (théâtre ou concerts, musées, excursions scolaires...). Ils incluent également les activités du week-end planifiées.

Aucun remboursement n'est possible en cas de non-participation à ces activités.

Les transports accompagnés à partir de et vers l'aéroport de Genève aux dates suivantes sont également inclus :

DATES DE DÉPART	DATES D'ARRIVÉ
	1, 2 et 3 septembre 2022
16 décembre 2022	8 janvier 2023
31 mars 2023	16 avril 2023
23 et 24 juin 2023	

Les transports vers d'autres aéroports et en dehors de ces dates ne sont pas inclus. L'école peut aider à les organiser, mais ils seront facturés en sus.

B.2.2. Livres et matériel scolaire (y compris les fournitures) et accès internet

Les livres scolaires du programme officiel sont loués pour la durée de l'année scolaire. Les exemplaires non restitués, ou rendus en mauvais état, seront facturés. Les livres appartenant définitivement à l'élève ou commandés spécialement pour l'élève (livres d'exercices et livres personnels de lecture) seront facturés séparément, sur la facture trimestrielle.

B.2.3. Marquage électronique des vêtements

Les vêtements personnels des élèves seront identifiés par une puce électronique contenant les informations nécessaires afin de faciliter leur restitution après le nettoyage. Le marquage électronique des vêtements personnels est obligatoire et sera effectué en début d'année scolaire.

B.2.4. Assurance maladie et accident, frais médicaux et d'hôpital

Selon la loi suisse, tous les élèves doivent être couverts par une assurance maladie et une assurance accident fournies par une compagnie autorisée en Suisse. Les élèves, dont les parents résident en Suisse, peuvent conserver leur propre police d'assurance maladie et accident, à condition d'en présenter une copie lors de l'inscription et qu'elle soit fournie par une compagnie autorisée en Suisse. L'élève doit présenter sa carte d'assurance à son arrivée à l'école.

B.3. Excursions internationales, voyages culturels et humanitaires à l'étranger

L'école organise plusieurs voyages à l'étranger. Ces voyages sont l'occasion de découvrir de nouveaux horizons et visent à élargir l'éducation à l'école. Tous les élèves participeront à au moins un voyage annuel de groupe officiel par an, couvert par les frais annuels de voyage. Selon la section M.2., les frais annuels de voyage ne sont pas remboursables en cas de non-participation. La liste détaillée des voyages proposés sera publiée avant le début de l'année scolaire ou après, dès que cela s'avérera raisonnablement possible.

De plus, différents autres voyages seront proposés aux élèves intéressés. Le prix de ces voyages sera publié à l'avance et inclura les vols, la pension complète, les activités culturelles, les visites guidées et l'accompagnement.

Pour tous les voyages, les frais suivants ne sont pas inclus :

- les visas (frais administratifs et d'ambassade)
- les vaccins
- la location de matériel
- les dépenses personnelles
- les frais supplémentaires en cas d'extension de l'assurance maladie/accident

Tout formulaire de voyage signé et complété, est considéré comme définitif et le montant total est dû et non remboursable en cas d'annulation ou non-participation.

C. Frais scolaires

Les dépenses pour le Baccalauréat International (IBDP) et le Advanced Studies Diploma Programme seront facturées aux classes de Grade 11 et 12. Ces dépenses comprennent les frais d'inscription aux examens et le service d'orientation de l'école pour les inscriptions universitaires.

Les autres examens externes officiels, tels que l'IELTS, le SAT et le TOEFL, sont facturés à un prix forfaitaire par matière (frais d'inscription et frais administratifs).

Le cas échéant, l'enseignement dans les langues officielles du Baccalauréat International et de la Suisse, est compris dans l'écolage. Cela couvre tous les niveaux de français et d'anglais, ainsi qu'un enseignement approprié pour l'espagnol, l'italien et l'allemand. Des frais annuels s'appliquent pour les autres langues, dont le russe, le japonais, le chinois et l'arabe. Cette liste est non exhaustive, d'autres langues peuvent être disponibles. Les cours collectifs supplémentaires en dehors de l'horaire de classe sont également facturés et non remboursables. Les tarifs des cours collectifs s'appliquent lorsque 3 élèves ou plus sont inscrits.

Si moins de 3 élèves choisissent une matière, le cours peut être annulé, organisé de manière hybride/en ligne ou facturé en supplément au prix d'un cours privé. L'école peut aussi supprimer ou annuler un cours ou une matière si nécessaire.

D. Argent de poche

Les élèves des Grades 6, 7 et 8 reçoivent une carte prépayée pour leur argent de poche. Ces cartes sont rechargées en argent de poche chaque semaine conformément au tableau M.4. Ce service est également proposé aux élèves à partir du Grade 9 sur demande des parents. L'argent de poche distribué est réalimenté à la fin de chaque trimestre par l'intermédiaire du compte de l'école. Si la carte est perdue, des frais de remplacement de CHF 40 s'appliquent.

E. Administration générale et retrait

Un élève peut être renvoyé ou suspendu de l'école en tout temps par la Direction. Si un élève est renvoyé par la Direction ou retiré par ses parents, les frais pour le trimestre en cours et le trimestre suivant sont dus à l'école. Les frais restent dus en cas de suspension.

- Pour les nouveaux élèves:

Des frais d'annulation équivalant aux frais d'internat et à l'écolage du premier trimestre seront facturés si l'inscription est annulée après les dates suivantes :

Date de début prévue	L'annulation doit être reçue par écrit au plus tard le
1er trimestre: 5 septembre 2022	15 avril 2022
2e trimestre: 9 janvier 2023	5 septembre 2022
3e trimestre: 17 avril 2023	9 janvier 2023

- Pour les élèves actuels:

Si un élève est retiré de l'école par ses parents avant la fin de l'année scolaire, tous les frais relatifs au trimestre en cours, ainsi que les frais d'internat et l'écolage pour le trimestre suivant, sont dus à l'école.

La date limite de retrait pour l'année scolaire suivante est fixée au 15 avril. Si les parents décident de retirer leur enfant du Collège Alpin Beau Soleil à partir de l'année scolaire suivante, ils doivent en informer l'école par écrit avant le 15 avril. En cas de retrait après le 15 avril, les frais d'internat et l'écolage du premier trimestre sont dus en tant que frais d'annulation tardive.

1. Tout retrait ou toute annulation d'inscription doit être adressé(e) par écrit à la Direction à l'adresse principal@beausoleil.ch et l'école doit en accuser réception.
2. L'école peut uniquement garantir une place aux élèves qui continueront leurs études au Collège Beau Soleil, si la facture pour les premier et second trimestres, a été honorée avant le 15 avril.
3. Tout séjour de l'élève au Collège en dehors de la période trimestrielle ordinaire sera facturé au prix de CHF 450 par jour.

F. Code de conduite

En fréquentant l'école, les élèves et les parents acceptent de contribuer au respect du règlement de l'école. Ils sont mis à jour chaque année et disponibles en écrivant à l'adresse info@beausoleil.ch. Les règlements font partie intégrante du présent contrat. En cas de conflit entre le présent document et les règlements de l'école, le présent document prévaut.

Si l'école pense que ces règlements ont pu être enfreints, les parents l'autorisent à prendre les mesures appropriées pour enquêter sur cette violation. Cela comprend, sans cependant s'y limiter, la permission de fouiller la chambre de l'élève et de le soumettre à un test visant à identifier la présence de drogue ou d'alcool.

En cas de dépistage de drogues chez un élève, l'école fera des efforts raisonnables pour informer les parents à l'avance.

G. Visas et permis de séjour

L'école se charge d'effectuer la demande de permis de séjour suisse pour tous les élèves.

Il est de la responsabilité des parents de se procurer, si nécessaire, un visa permettant l'entrée sur le territoire suisse. L'école décline toute responsabilité en cas d'arrivée retardée due à un problème de visa ou à tout autre document nécessaire à l'entrée sur le territoire suisse.

H. Ordinateur portable

Les élèves doivent amener un ordinateur portable (PC ou Mac) à utiliser à l'école. L'ordinateur doit être configuré pour fonctionner en anglais ou en français. Microsoft Office ainsi que les connexions à internet, à l'intranet et aux imprimantes sont fournis aux élèves à l'école.

I. Traitement de données et d'images

Toutes les données personnelles fournies par les parents ou les élèves ou collectées par l'école durant les temps d'enseignement ou les autres activités, sont utilisées aux fins de la gestion de l'admission des élèves, de l'enseignement, des activités et de l'accompagnement, ainsi qu'aux fins de la fourniture d'autres services et avantages appropriés aux élèves. Les données personnelles peuvent également être utilisées pour la communication avec les parents, le marketing, les statistiques et la recherche ainsi que pour les activités relatives aux anciens étudiants.

À ces fins, l'école peut aussi communiquer les données personnelles à d'autres entités de son groupe ou à d'autres tiers, à qui l'école sous-traite des services spécifiques liés aux activités de l'école. Des données personnelles peuvent, par ailleurs être communiquées, si nécessaire, pour respecter les exigences de conformité ou d'autres dispositions juridiques en Suisse.

Les données personnelles peuvent être transmises et stockées à l'étranger dans des pays autres que la Suisse. Elles peuvent être stockées dans des systèmes appartenant à l'école ou à d'autres entités de son groupe.

Il se peut que l'école mette une photo ou une séquence vidéo de l'élève, son nom ou un travail réalisé sur un site Internet appartenant à l'école ou à une des entités du groupe, les médias sociaux, des supports marketing, des communications d'entreprise (y compris les rapports annuels) ou des publications. Les parents qui ne souhaitent pas que ces données soient utilisées de cette manière, doivent prendre contact avec l'école à l'adresse principal@beausoleil.ch.

L'école a recours à la vidéosurveillance dans les espaces publics et communs pour la sécurité de l'ensemble des élèves, du personnel et des visiteurs, ainsi que pour permettre de comprendre et résoudre des différends liés à de potentielles violations des règlements de l'école.

Il est de la responsabilité des parents de s'assurer de l'exactitude des informations fournies à l'école et de signaler rapidement tout changement. Cela comprend, sans cependant s'y limiter, les informations médicales, dont les allergies et les médicaments pris, les besoins de soutien scolaire, les informations relatives à un traitement psychologique ou psychiatrique, les informations concernant le contexte familial qui pourraient avoir un impact sur le bien-être ou la scolarité de l'élève.

Les parents et les élèves ont le droit d'accéder aux données personnelles détenues par l'école ou de les corriger. Les demandes d'accès et de correction doivent être adressées par écrit à l'adresse principal@beausoleil.ch.

J. Activités dangereuses

Bien que l'école prenne toutes les mesures raisonnables pour assurer la sécurité des élèves, les parents acceptent l'existence d'un certain niveau de risque inhérent à l'éventail des activités proposées par l'école. Il est possible d'obtenir des informations sur les activités et l'évaluation des risques auprès de l'école en écrivant à l'adresse principal@beausoleil.ch.

K. Responsabilité en cas de blessure, de dégâts ou de perte

L'école n'est pas responsable des accidents, blessures ou dégâts matériels dont l'élève est victime, quelle qu'en soit la cause. De même, l'école décline toute responsabilité pour les accidents ou blessures causés par l'élève envers un tiers.

Les élèves sont responsables de leurs effets personnels lorsqu'ils sont à l'école. Si des objets perdus sont trouvés sur le campus, l'école fera de son mieux pour les faire parvenir à leur propriétaire. A la fin de l'année scolaire, tous les objets non réclamés seront distribués à des œuvres de charité ou éliminés, selon le cas.

L'école décline toute responsabilité en cas de vol d'argent, de bijoux, de vêtements et/ou d'objets de valeur (ordinateur, téléphone, etc.) qui ne seraient pas confiés à la garde de l'école.

Les parents sont solidairement responsables des dommages causés par les élèves à l'école.

L. Acceptation et portée des conditions générales

Dès leur acceptation, les présentes conditions générales s'appliquent à tous les élèves admis pour l'année scolaire en cours, quelle que soit l'édition des conditions générales initialement signée par les parents. La présente édition des conditions générales s'applique aussi automatiquement à tous les parents et est disponible sur demande à l'adresse info@beausoleil.ch.

En signant le formulaire d'inscription, les parents acceptent chaque clause du présent contrat et toute version mise à jour. Ils s'engagent ainsi à respecter le présent accord contractuel avec l'école jusqu'au départ de leur enfant, même si ce dernier atteint la majorité légale entre-temps.

Le présent document (associé aux règlements de l'école) constitue l'intégralité de l'accord entre les parties et remplace toute version antérieure du présent accord. Toute déclaration faite par l'école qui n'est pas contenue dans le présent document, n'est pas contractuelle.

Si l'école ne fait pas strictement appliquer une quelconque condition du présent accord ou n'exerce pas un quelconque droit relatif à une violation, cela ne saurait aucunement constituer un renoncement à cette violation ou condition.

Si l'école prend toutes les mesures raisonnables qu'elle peut prendre pour garantir la continuité de l'enseignement en présence de forces qu'elle ne peut contrôler, elle n'est pas tenue responsable si un cas de force majeure interrompt, restreint ou rend impossible la fourniture de ses services. Constituent entre autres des cas de force majeure, les guerres, les grèves, les incendies, les intempéries, les épidémies ou pandémies et les interventions gouvernementales.

La législation suisse est la seule applicable aux rapports découlant du présent contrat, quel que soit le domicile des parents ou des titulaires de l'autorité parentale. Le terme « parents » utilisé tout au long du présent document désigne le représentant légal de l'enfant. Le for juridique est situé dans le canton de Vaud et dans le district d'Aigle en cas de différend relatif au présent contrat.

Les versions française et anglaise de ce document sont juridiquement contraignantes. En cas de contradiction, la version française prime.

M. Aspects financiers

Récapitulatif financier (tous les prix sont en CHF).

M.1. Frais uniques (obligatoires pour tous les nouveaux élèves)

- Frais d'admission	3'000
- Pack uniformes	5'950
- Dépôt	15'000

M.2. Frais annuels

- Frais d'internat et d'écologie	115'910
- Frais annexes (voir section B2)	22'430
- Frais annuels de voyage	6'000

M.3. Frais scolaires

- Supplément Senior (Grades 11 et 12)	9'200
- Cours collectifs supplémentaires de langue	
- par an, 3 cours par semaine	5'200
- par an, 5 cours par semaine	7'500
- Cours privés (par cours)	135
- par an, 3 cours par semaine	12'960
- par an, 5 cours par semaine	21'600

M.4. Argent de poche

	Par semaine	1er trimestre 14 semaines	2e trimestre 11 semaines	3e trimestre 10 semaines
Grade 6	60	840	660	600
Grade 7	60	840	660	600
Grade 8	80	1'120	880	800

M.5. Frais supplémentaires

Les frais supplémentaires seront facturés à la fin de chaque trimestre tel que figurant sous la section A.4.

M.6. Facturation et délais de paiement

Les factures relatives aux frais d'internat et à l'écologie, aux dépenses pour le sport, les activités culturelles et les divertissements, à l'assurance couvrant les deux premiers trimestres, à l'uniforme (pour l'année scolaire), aux livres scolaires et au reste du matériel scolaire doivent être réglées au 15 avril 2022, ou à réception de la facture en cas d'admission tardive. La facture relative aux frais d'internat et à l'écologie, aux dépenses pour le sport, les activités culturelles et les divertissements, ainsi qu'à l'assurance couvrant le troisième trimestre, doit être réglée au 31 janvier 2023. Toute autre facture doit être réglée sous 30 jours. Au-delà de ce délai, des intérêts sont facturés à hauteur de 5% par an. Si l'écologie pour un élève qui fréquente déjà l'école n'est pas payé dans les délais, sa place ne pourra être garantie. **Sans réception du paiement faisant office de validation de l'entrée ou du retour de l'élève, sa place sera attribuée à un élève figurant sur les listes d'attente.**

En cas de non-paiement des frais, l'élève peut être suspendu ou retiré de tout ou partie des activités s'il fréquente l'école.

Aucune place ne pourra être réservée tant que le dépôt n'aura pas été payé.

Toute réclamation concernant les factures doit être faite dans les 14 jours suivant leur émission. Sauf accord préalable de la direction, toutes les factures sont dues dans leur intégralité.

M.7. Pays et individus sanctionnés

L'école ne peut accepter les paiements en provenance de la Crimée, de Cuba, d'Iran, de Corée du Nord, du Soudan du Nord ou de Syrie. Les parents doivent s'assurer qu'aucun paiement n'est émis depuis ces pays, ni depuis un compte bancaire sous sanction selon la liste des sanctions de l'OFAC dressée par le gouvernement américain. L'école ne peut accepter aucun paiement effectué par ou pour le compte d'un individu figurant sur les listes de sanctions américaines ou suisses.

M.8. Informations bancaires

Banque	UBS SA - 1884 Villars
Agence	Avenue Centrale 91, 1884 Villars-sur-Ollon
Clearing / BIC	249/UBSWCHZH18D
Numéro de compte	249-821296.01A
Nom	College Alpin Beau Soleil SA
Adresse	Route du Village 1, 1884 Villars-sur-Ollon
IBAN No.	IBAN: CH46 0024 9249 8212 9601 A
SWIFT	UBSWCHZH80A

L'école accepte les paiements par FLYWIRE à l'adresse suivante :

beausoleil.flywire.com

Les paiements doivent être effectués en CHF. L'école n'accepte pas les paiements en espèces.

Tous les remboursements dus seront effectués sur le compte depuis lequel les fonds ont été reçus.